

# CAP FINISTÈRE

PENN AR BED



Dispensé de timbrage BREST CTC

## Développement durable : le vrai et le faux

**Le développement durable (DD) sera présent dans les projets de toutes les listes aux élections municipales au mois de mars. Même dans ceux de l'UMP. Mais l'introduction de mesures écologiques dans un programme suffit-elle pour se prévaloir du développement durable.**

C'est la question que se sont posés les candidats, rassemblés par l'UESR, le 27 novembre, au centre de Mescoat, en présence de Pierre Maille, président du Conseil général, de Nicolas Morvan, conseiller régional, et de Serge Moëlo, maire de Silfiac (56). C'était également l'objet du débat, animé le 6 novembre, à Châteaulin, par le secrétaire fédéral Gilbert Gramoullé, avec une vingtaine de candidats socialistes aux municipales.

Le développement durable est plus un esprit, une méthode, qu'une série de

mesures que chaque municipalité pourrait envisager. "C'est agir local et penser global", résume Serge Moëlo qui, avant de décrire la démarche entreprise par sa commune, a bien pris soin de préciser que cet exemple ne pouvait pas être suivi, à la lettre, ailleurs.

Lorsqu'il devient maire, Silfiac, 450 habitants, au bord du lac de Guerlédan, est engagée dans une spirale négative : exode rurale, baisse régulière du nombre des emplois agricoles, dépréciation de l'immobilier, etc. "Chez nous, une partie de la population avait coutume de dire : « il n'y a que les champignons qui mettent le nez au-dessus des feuilles qui se font ramasser » pour justifier l'immobilisme", se souvient l'élu morbihannais.

C'est dans ce contexte particulier, pour répondre à un enjeu de désertification rurale, que l'équipe municipale de Silfiac a entrepris, selon l'expression de son maire, "une démarche de développement local, chargée d'éthique,

SUITE PAGE 2

**CAP  
FINISTÈRE**

 26 B, rue Aristide-Briand  
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 6/12/2007



PRESSE

URGENTE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

## EN CLAIR !

**Ni de droite ni de gauche.**

Bien au contraire. François Bayrou vient d'en finir avec l'UDF - ou plutôt ce qui en restait - en lançant officiellement le MoDem. On lui sait le mouvement dévoué et entièrement construit pour satisfaire son ambition électorale... surtout présidentielle ! Les idées, le programme ? Tout ceci reste vague et bien imprécis, noyé dans de la formule généreuse et un peu pâteuse comme il convient à tout congrès fondateur. Le parti, revendiquant autonomie et indépendance, se veut moteur du renouvellement ! Dont acte. Nous serons vite fixés car dans les semaines à venir nous pourrons observer ses candidats labellisés pour les municipales. Choisiront-ils majoritairement le camp de l'innovation et du progrès avec le PS ou seront-ils hérauts du conservatisme municipal avec les élus UMP ? A suivre.

PS 29

## Santé : le BREIS réfléchit

**A chaque fois que l'UMP s'attaque au système de santé, les assurés sociaux entendent le même refrain : "Nous ne pouvons pas faire autrement, mais c'est promis, maintenant nous avons sauvé l'assurance maladie". C'est ce que Philippe Douste-Blazy leur a promis en 2004, c'est ce que Roselyne Bachelot leur dit aujourd'hui.**

Mais le remède est pire que le mal. "Nous devons absolument nous préparer et nous doter de propositions précises sur les questions de santé", estime David Veillard, militant socialiste en Ille-et-Vilaine, chargé de la commission santé de sa fédération.

"Puisque nous pensons que la réforme nécessaire passe notamment par un transfert de responsabilités du niveau national

au niveau régional, nous avons proposé au BREIS d'élargir notre commission aux trois autres fédérations bretonnes".

"Je trouve cette idée tout à fait pertinente et j'en ai fait part aux premiers secrétaires fédéraux", annonce Bernard Poignant, président de l'Union régionale.



David Veillard

"Nous ne voulons rien imposer", insiste David Veillard. "Cependant, les travaux réalisés par la commission fédérale d'Ille-et-Vilaine, qui fonctionnent depuis déjà 3 ans, peuvent servir de base aux discussions".

Premier enjeu du débat, la régionalisation mérite un débat approfondi avec les acteurs locaux, dont les élus du Conseil régional, des conseils

SUITE PAGE 2

## Développement durable : le vrai et le faux (suite)

**Le développement durable est plus un esprit, une méthode, qu'une série de mesures**

\*\*\* utilisant l'esprit et les méthodes du développement durable". Une grande ville ou une commune péri-urbaine en plein essor démographique ne peut pas appliquer les mêmes solutions.

Gilbert Gramoullé a tenu le même discours, le 6 novembre à Châteaulin. "Il n'existe pas de solution clef en main. Chaque candidat doit élaborer son propre projet, mais en ayant en tête le contexte breton et finistérien dans lequel interviennent les élections municipales de 2008".

Cinq éléments le caractérisent. D'abord, la mondialisation omniprésente. Ce qui se passe aux États-Unis ou au Japon peut avoir des répercussions dans la vie quotidienne de chaque foyer.



Serge Moëlo, maire de Silfiac

Elle s'accompagne et s'appuie sur la révolution technique et économique du numérique dont nous ne percevons pas encore tous les effets. En imaginant leur projet, les candidats devront avoir à l'esprit que la matière première du XXI<sup>e</sup> siècle sera la matière grise.

La métropolisation des territoires est le troisième élément du contexte. Ils s'organisent autour de grandes villes comme Brest ou Lorient. Les petites communes doivent en tenir compte. Mais les grandes agglomérations, comme Quimper, qui ont vocation à jouer le rôle de métropole, doivent prendre garde à ne pas être marginalisées.

L'individualisme progresse. Avec ses contrastes et ses contradictions. Les élus doivent intégrer ce phénomène pour faire émerger l'intérêt général.

Enfin, la conscience écologique n'a jamais été aussi forte.

D'une manière ou d'une autre, l'équipe municipale de Silfiac a intégré tous ces éléments. Elle a créé les conditions pour inverser la tendance négative dont souffrait la commune en associant tous les habitants à sa réflexion. C'est passé par un changement de mentalité. Le pessimiste considère que ce village du centre Bretagne est éloigné des centres de décision. L'optimiste se

félicite au contraire qu'il est proche de tout, à mi-distance entre Rennes et Brest, au cœur de l'Argoat mais à quelques kilomètres de l'Armor.

En quelques années, la commune a vu le nombre de ses habitants augmenter. Des circuits de randonnée et de VTT ont été aménagés, les maisons construites dans les nouveaux lotissements sont toutes estampillées Haute Qualité Environnementale (HQE), un village-vacances pouvant accueillir 130 touristes, entièrement construit en éco-matériaux, a ouvert ses portes il y a 6 ans.

Mais suffit-il de repeindre les façades en vert et d'utiliser des bio-matériaux pour pouvoir se revendiquer du développement durable ? "Certainement pas", estime Serge Moëlo qui a pris soin d'expliquer que chaque décision est mûrement réfléchie.

La droite tente de faire croire que le développement durable est synonyme d'écologie. Mais elle se trompe et trompe les électeurs.

Il ne suffit pas de construire une éolienne. Si elle est implantée n'importe où, sans que les riverains soient consultés, et que l'électricité ainsi produite est gaspillée ce n'est pas du développement durable.

Il ne suffit pas de construire selon les normes HQE. S'il s'agit d'une résidence de luxe, réservée à la partie la plus aisée de la population qui contribue à faire flamber les prix des terrains, c'est simplement de la spéculation foncière.

"Nous devons en permanence réfléchir au sens de ce que nous faisons", a résumé Pierre Maille. "Et anticiper les conséquences des décisions que nous prenons dans tous les domaines. Cela demande une grande transparence et une circulation de l'information entre tous nos services et avec tous nos partenaires".

Les électeurs constateront par eux-mêmes que, si toutes les listes invoquent le développement durable, seules celles de gauche mettront un vrai contenu derrière cette expression.



Gilbert Gramoullé

## Santé : le BREIS réfléchit (suite)



La santé nous concerne tous

\*\*\* généraux et des autres collectivités de Bretagne.

De plus, les spécificités sanitaires et sociales de la région doivent être prises en compte comme, par exemple, la répartition des médecins sur le territoire ou les spécificités pathologiques bretonnes.

En outre, la régionalisation et la création d'une Agence Régionale de Santé (ARS) devront s'inscrire dans le cadre d'une péréquation budgétaire nationale qui reste à définir.

Comment mettre en avant la prévention et intégrer dans les faits les liens entre santé et développement durable ? Les

**La santé est un sujet majeur**

maladies les plus faciles à soigner sont celles qui ne se développent pas. Encore faut-il que les pouvoirs publics s'engagent et assument leurs responsabilités, de façon transparente et indépendante, sur des sujets soumis à des pressions multiples.

La question de la prise en charge de la dépendance est devant nous. Elle suscite de nombreux débats, y compris au sein du PS, en particulier sur son mode de financement et les niveaux de responsabilités des différents acteurs. Pour sa part, la commission fédérale d'Ille-et-Vilaine s'est prononcée en faveur de la création d'une branche de sécurité sociale dépendance.

La formation permanente des médecins, leur mode de rémunération, comme la création d'une grande agence nationale regroupant l'ensemble des agences intervenant dans le domaine sanitaire, la place de l'industrie pharmaceutique dans le système de santé, sont également des pistes déjà étudiées par les socialistes d'Ille-et-Vilaine.

Les militants, professionnels de la santé ou patients, intéressés par cette initiative, peuvent prendre contact avec la fédération, au 02 98 43 44 39, ou s'adresser directement à David Veillard (david.veillard@free.fr).



## Bernard Poignant mènera la liste de la gauche rassemblée

Bernard Poignant mènera la liste de la gauche rassemblée à Quimper pour les élections municipales des 9 et 16 mars prochains. Ainsi en ont décidé les adhérents du Parti Socialiste, le 29 novembre, à l'issue d'un processus de désignation démocratique et transparent. Une démarche d'autant plus exemplaire qu'elle se démarque nettement des méthodes en cours à droite.

Quelques jours auparavant, l'UMP procédait aussi à la désignation de sa tête de liste. Quel contraste pour les électeurs quimpérois ! Ils ont pu constater que, dans le parti de Nicolas Sarkozy, ce ne sont pas les adhérents qui décident. C'est en effet sur la base d'un sondage que la direction nationale du parti a accordé son investiture à l'ex-députée Marcelle Ramonet, battue en juin dernier par Jean-Jacques Urvoas aux législatives.

D'un côté donc, un candidat choisi par des militants quimpérois et, de l'autre, une candidate adoubee par des instances parisiennes.

"Maintenant, il faut construire une liste pour gagner et pour gérer la ville", a indiqué



Bernard Poignant, désigné par les militants quimpérois

Bernard Poignant, le 1<sup>er</sup> décembre, à l'occasion d'une conférence de presse.

Un appel à candidature va être lancé aux adhérents du Parti Socialiste. "Tous ceux qui le souhaitent peuvent se présenter", souligne le premier des socialistes.

Parallèlement, des discussions vont s'engager avec les partenaires de gauche, du Parti

Communiste aux Réformateurs en passant par les Radicaux.

Mais pas avec les Verts qui ont fait le choix de présenter leur propre liste. "Mais nous avons vocation à nous retrouver", indique Bernard Poignant.

Le Modem se présentera aussi sous ses propres couleurs à Quimper.



## Service public de l'emploi en danger

Avec Michel Riou

Le projet de fusion ANPE ASSEDIC marquerait la fin du service public de l'emploi explique Michel Riou, secrétaire départemental de la CGT ANPE du Finistère.

**Cap Finistère : Le mouvement de grève du 27 novembre, à l'appel de l'intersyndicale, a semble-t-il été plus suivi à l'ASSEDIC qu'à l'ANPE.**

**Michel Riou :** Il faut se méfier des statistiques. Aux ASSEDIC, les salariés peuvent faire grève une heure sans perdre une journée de salaire. Ce n'est pas le cas à l'ANPE. En plus, la direction établit ses chiffres sur la totalité des agents, y compris les CDD et temporaires qui n'osent pas faire grève. Au niveau régional, la participation a atteint 50 %. En vérité, les agents sont très inquiets du projet de fusion mais il faut reconnaître une certaine forme de résignation parmi le personnel. Cependant, nous pensons qu'il est encore

possible de peser sur ce texte. La loi doit passer au Parlement le 8 janvier 2008. D'ici là, nous allons défendre le service public de l'emploi.

**Cap Finistère : En quoi la fusion de l'ANPE et de l'ASSEDIC est elle dangereuse ?**

**Michel Riou :** Cette fusion est préoccupante car nous n'avons ni les mêmes statuts, ni les mêmes missions. L'ASSEDIC est un organisme privé, paritaire salariés/employeurs, qui collecte des fonds et les redistribue aux demandeurs d'emploi. Le rôle de l'ANPE consiste à aider les demandeurs d'emploi. Avec la fusion, nous allons devoir jouer un double rôle : accompagner tout en menaçant de radier et de supprimer ou de suspendre le revenu de remplacement. Ça me paraît incompatible.

Cette fusion intervient alors que le Gouvernement a annoncé que le taux de chômage doit atteindre 5 % en 2012. Tout sera mis en œuvre pour parvenir à cet objectif, y compris les radiations massives.

Il faut également préciser que la France s'est engagée, comme les autres pays européens, pour que son service de l'emploi reste public, ça n'est pas dans ce sens que s'inscrit le projet de loi.

**Cap Finistère : La réforme du mode de calcul des indemnités va aussi dans ce sens ?**

**Michel Riou :** Tout à fait. Les indemnités ne devraient plus être calculées sur la base des salaires des 12 derniers mois mais de manière forfaitaire. Or, si tous les demandeurs d'emploi perçoivent la même somme, ils auront tendance à accepter les premières offres, même si elles ne correspondent pas à leur qualification.

**Cap Finistère : Les conditions de travail des agents de l'ANPE ne contribuent-elles pas à la résignation dont vous parliez tout à l'heure ?**

**Michel Riou :** Oui. Depuis 1993, plusieurs de nos missions ont été externalisées. La direction de l'ANPE avance le chiffre de 130 demandeurs d'emploi par conseiller. Mais, dans la réalité, on constate que ce chiffre est largement dépassé. Pour ma part, je suis conseiller référent à Morlaix et j'accompagne 240 personnes.

# Rendez-vous

8 décembre

De 9 h 00 à 12 h 30,  
centre de Kerliver à Hanvec,  
Formation municipale de l'UESR  
sur le patrimoine local.

14 décembre

Convention fédérale de ratification  
des listes municipales et des  
candidat(e)s aux cantonales.

15 décembre

A 14 h 00, Séminaire des  
candidats socialistes aux  
cantonales, au local du Parti  
Socialiste à Brest - 13, rue de  
Portzmoguer.

15 décembre

De 9 h 00 à 12 h 30,  
Amphithéâtre de Mescoat à  
Landerneau, Formation municipale  
de l'UESR sur la politique du  
Conseil régional et du Conseil  
général.

## S'abonner :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Abonnement  Réabonnement

Abonnement pour 1 an : 15 €  
Abonnement de soutien :  
à partir de 20 €

Chèque à l'ordre de :  
Fédération du Finistère  
du Parti Socialiste.

# Annonces légalles & judiciaires



AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE

APPEL D'OFFRES OUVERT  
(Marché de travaux soumis aux  
dispositions des articles 33, 57 à 59  
et 77 du Code des Marchés Publics)

OBJET : TRAVAUX DE MENUISERIES  
EXTÉRIEURES EN PVC, EN 2008,  
DANS DIVERS BATIMENTS DE LA  
VILLE DE BREST ET DE BREST  
MÉTROPOLE Océane  
(Marché passé dans le cadre d'un  
groupement de commande)

**I - Identification de la personne  
publique** : BREST MÉTROPOLE Océane -  
Direction des Marchés - 24, rue Coat-ar-  
Guéven - BP 92242 - 29222 BREST  
Cedex 2 - Tél. 02 98 33 54 11 - Télécopie :  
02 98 33 54 15 - e.mail : marches@brest-  
metropole-oceane.fr

Le représentant du Pouvoir Adjudi-  
cateur : Monsieur le Président de Brest  
métropole océane.

### II - Opérations comprenant :

Les travaux sont décomposés en 2 lots :  
S'agissant de marchés à bons de com-  
mande, le montant des prestations Hors  
Taxes sera susceptible de varier à l'intérieur  
de chaque lot, dans les limites suivantes :

Lot 1 : Menuiseries extérieures PVC, en  
2008, dans divers bâtiments de la Ville de  
BREST. Minimum : 50 000 € H.T. ; maxi-  
mum : 200 000 € H.T.

Lot 2 : Menuiseries extérieures PVC, en  
2008, dans divers bâtiments de Brest mé-  
tropole océane. Minimum : 40 000 € H.T. ;  
maximum : 160 000 € H.T.

Les candidats peuvent répondre à un ou  
plusieurs lots. A l'issue de la consultation,  
des marchés séparés seront conclus.

Possibilités de variantes.

### III - Renseignements d'ordres juridi- que, économique, financier et technique :

Unité monétaire du marché : Euro.

Les prix sont révisables.

Mode de règlement retenu : virement  
avec paiement à 43 jours francs à compter  
réception projet de décompte adressé par  
courrier recommandé à la Collectivité.

Financement conformément aux règles  
de la comptabilité publique.

Financement sur fonds propres.

**Le candidat devra, en application de l'ar-  
ticle 45 du Code des Marchés Publics, pro-  
duire l'ensemble des documents énumérés à  
l'article 3 du Règlement de Consultation.**

**IV - Durée du marché** : Du 1<sup>er</sup> janvier  
2008 (ou de la date de notification si celle-ci  
intervient plus tard) jusqu'au 31 décembre  
2008. Il pourra être renouvelé en 2009, 2010  
et 2011.

**V - Renseignements d'ordre adminis-  
tratif** : Numéro de référence attribué au  
dossier par le pouvoir adjudicateur :  
**BMO-2007-096.**

"La Collectivité cessera d'expédier des  
dossiers de consultation 4 jours (calendaires)

avant la date limite de remise des offres (en  
revanche, les candidats auront la possibilité  
de venir les retirer sur place)".

Date limite de réception des offres :  
17 décembre 2007 à 12 heures.

Langue à utiliser dans l'offre : Français.  
Délai minimum pendant lequel le soumis-  
sionnaire est tenu de maintenir son offre : 90  
jours à compter de la date limite de récep-  
tion des offres.

Modalité d'ouverture des offres : Séance  
non-publique.

**VI - Critères qui seront utilisés lors de  
l'attribution du marché :**

Offre économiquement la plus avanta-  
geuse appréciée en fonction des critères  
pondérés énoncés ci-dessous :

1 - Valeur technique 60 %

2 - Prix 40 %

Mode d'application de la pondération  
dans le règlement de consultation.

### VII - Autres informations :

Instance chargée des procédures de  
recours : Tribunal administratif de Rennes,  
3 Contour Motte, F-35000 Rennes -  
Tél. 02 23 21 28 28 - Fax 02 99 63 56 84  
Introduction des recours : Précisions  
concernant le(s) délai(s) d'introduction des  
recours : conformément aux dispositions du  
Code de Justice Administrative.

Renseignements complémentaires :

- d'ordre technique :

Service Maintenance, tél. 02 98 34 31 28

- d'ordre administratif : Direction des  
Marchés, tél. 02 98 33 54 11.

Dossiers d'appel d'offres à demander par  
fax au 02 98 33 54 15 ou à retirer à l'adresse  
indiquée en I et disponibles à l'adresse inter-  
net : <https://www.e-megalisbretagne.org/>;  
(Référence du marché : BMO-2007-096).

Dossiers délivrés gratuitement.

Soumissions à adresser à : Idem I.

Classification CPV : 28120000-9

Date d'envoi du présent avis :

22 novembre 2007.

### SCI LE CHÊNE

Société civile immobilière

au capital de 120 euros

Siège social :

1, boulevard de la République  
29270 CARHAIX-PLOUGUER

### AVIS D'INSERTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en  
date du 16 octobre 2007, il a été constitué une  
société civile dont les caractéristiques sont :

**Dénomination sociale** : LE CHÊNE

**Forme** : Société civile immobilière -  
**Capital** : 120 € - **Siège** : 1, bd de la Répu-  
blique - 29270 CARHAIX-PLOUGUER -  
**Objet** : La propriété, l'administration et  
l'exploitation par bail, location ou autrement  
de tous immeubles bâtis ou non bâtis et de  
tous terrains dont elle peut devenir proprié-  
taire par voie d'acquisition de construction,  
d'échange, d'apport ou autrement - **Durée** :

99 années à compter de son immatriculation  
au Registre du commerce et des sociétés.

### Apports en numéraire :

a) M. Philippe RAMEL, a fait apport de  
40 euros - b) M. Philippe PARLIER, a fait  
apport de 40 euros - c) M. Francis LE  
JEUNE, a fait apport de 40 euros.

**Gérant** : Monsieur Philippe RAMEL,  
demeurant 7, rue Marcel-Massé - 29270  
CARHAIX-PLOUGUER, a été désigné  
comme gérant statutairement pour une durée  
illimitée.

La société sera immatriculée au Registre  
du Commerce et des Sociétés tenu au greffe  
du tribunal de commerce de MORLAIX.

**Clauses relatives à l'agrément des ces-  
sionnaires de parts** : Les parts sociales ne  
peuvent être cédées à des tiers étrangers à la

## Disparition

**Nous avons appris avec tris-  
tesse la disparition d'André  
Vichard, militant de la section  
de Brest LBE. Figure du PS à  
Brest et plus particulièrement à  
Bellevue, André Vichard restera  
pour tous les socialistes bres-  
tois un exemple de dévouement,  
de générosité et de discrétion.**

**Nous adressons à Andrée,  
Jacques et Marie-Thérèse, ainsi  
qu'à toute sa famille, nos plus  
sincères condoléances.**

société qu'avec le consentement des asso-  
ciés représentant plus des trois quarts du  
capital social.

Pour avis et mention,  
M. Philippe RAMEL, un des fondateurs.

### EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITÉ LIMITÉE V LE SAINT

Société civile au capital social  
de 67 500 euros - en liquidation  
Siège social : Kervervet Vian  
29430 PLOUNÉVEZ-LOCHRIST  
R.C.S. MORLAIX 404 948 218

### DISSOLUTION

Du procès-verbal des décisions de l'asso-  
cié unique en date à PLOUNÉVEZ-  
LOCHRIST, du 31 octobre 2007, il résulte  
ce qui suit :

- L'associé unique a décidé la dissolution  
anticipée de la société et sa mise en liqui-  
dation à compter du 30 septembre 2007 ;  
- Monsieur Bernard LE SAINT exercera  
les fonctions de liquidateur et dispose de  
tous pouvoirs pour terminer les opéra-  
tions sociales en cours ;  
- Le siège de la liquidation est fixé à Ker-  
vervet Vian, 29430 PLOUNÉVEZ-  
LOCHRIST, où toute correspondance  
devra être adressée.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la  
liquidation sera effectué au Registre du  
Commerce et des Sociétés du Tribunal de  
Commerce de MORLAIX.

Pour avis : Le liquidateur.

### EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITÉ LIMITÉE BERNARD LE SAINT

Société civile au capital social  
de 12 000 euros - en liquidation  
Siège social : Kervervet Vian  
29430 PLOUNÉVEZ-LOCHRIST  
R.C.S. MORLAIX 403 384 464

### DISSOLUTION

Du procès-verbal des décisions de l'asso-  
cié unique en date à PLOUNÉVEZ-  
LOCHRIST, du 31 octobre 2007, il résulte  
ce qui suit :

- L'associé unique a décidé la dissolution  
anticipée de la société et sa mise en liqui-  
dation à compter du 30 septembre 2007 ;  
- Monsieur Bernard LE SAINT exercera  
les fonctions de liquidateur et dispose de  
tous pouvoirs pour terminer les opéra-  
tions sociales en cours ;  
- Le siège de la liquidation est fixé à Ker-  
vervet Vian, 29430 PLOUNÉVEZ-  
LOCHRIST, où toute correspondance  
devra être adressée.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la  
liquidation sera effectué au Registre du  
Commerce et des Sociétés du Tribunal de  
Commerce de MORLAIX.

Pour avis : Le liquidateur.